

**Projet de Compte-rendu  
de la réunion de la Commission de l'éducation, de la  
communication et des affaires culturelles  
Luxembourg (Luxembourg), 9 juillet 2017**

**ABIDJAN (COTE D'IVOIRE) | AVRIL 2018**



## Compte-rendu de la réunion

**Présidence de M. Didier Berberat  
(Conseiller aux Etats, Suisse)  
Président de la commission**

\* \* \*

### 1. Ouverture de la réunion

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a tenu sa réunion le 9 juillet 2017 à Luxembourg (Luxembourg), sous la présidence de M. Didier Berberat (Conseiller aux États, Suisse).

Plus de 55 parlementaires étaient présents représentant plus de 30 sections. La CECAC a également accueilli le Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, M. Jean-Paul de Gaudemar, un représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie, M. Ma-Umba Mabiala, et le Secrétaire général de la Fédération internationale des professeurs de français, M. Stéphane Grivelet.

Le Président Berberat tient à remercier vivement le Président de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg, M. Mars Di Bartolomeo, et les services du Parlement luxembourgeois pour leur accueil chaleureux, leur hospitalité et les excellentes installations mises à la disposition de la CECAC afin de disposer des meilleures conditions de travail possibles.

Le Président déclare la séance ouverte.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président demande aux membres de la Commission la souplesse nécessaire afin de modifier, au besoin, l'ordre dans lequel les points de l'ordre du jour seront abordés afin de mieux utiliser le temps disponible.

*L'ordre du jour est adopté, tel que proposé.*

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la dernière réunion (Cotonou 3-4 mai 2017)
4. Rapport d'activités de la CECAC – M. Didier Berberat, président (Conseiller aux États, Suisse)

5. Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – Mme Carole Poirier (Députée, Québec), rapporteure
6. Intervention des représentants du Parlement francophone des jeunes sur le thème : « Comment l'éducation peut-elle contribuer à la prévention de la radicalisation ? »
7. Rapport final et résolution sur l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie – Mme Carole Poirier (Députée, Québec), rapporteure
8. La situation actuelle des jeunes au sein de l'espace francophone : défis, enjeux et perspectives – M. Ma-Umba Mabilia, Directeur de l'éducation et de la jeunesse, Organisation Internationale de la Francophonie
9. Agence universitaire de la Francophonie – M. Jean-Paul de Gaudemar, recteur
10. Fédération internationale des professeurs de français – M. Stéphane Grivelet, secrétaire général
  - a. Projet de résolution sur les associations d'enseignants(es) de français
11. Résolution sur la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation – M. Christian Levrat (conseiller aux Etats, Suisse)
12. Constitution du Bureau de la CECAC et de la Sous-commission de l'éducation pour la période 2017-2019
13. Echange d'idées concernant les futurs thèmes pouvant être abordés par la Commission
14. Questions diverses
15. Date et lieu de la prochaine réunion de la CECAC

### **3. Adoption du compte rendu de la dernière réunion (Cotonou 3-4 mai 2017)**

Le compte rendu de la dernière réunion tenue à Cotonou les 3 et 4 mai 2017, a été mis en ligne sur le site internet de l'APF en amont de la réunion.

*Le compte rendu est adopté, tel que proposé.*

*Le compte rendu est disponible sur le site internet de l'APF.*

### **4. Rapport d'activités de la CECAC – M. Didier Berberat, président (Conseiller aux États, Suisse)**

Le Président fait rapport des activités de la CECAC lors et depuis sa réunion de mai 2017, à Cotonou. Ce rapport d'activités a été mis en ligne sur le site internet de l'APF en amont de la réunion.

*Le rapport d'activités est adopté.*

*Le rapport du Président est disponible sur le site internet de l'APF.*

## **5. Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – Mme Carole Poirier (députée, Québec), rapporteure**

Le Président Berberat rappelle que ce suivi est assuré par la section du Québec pour le compte de la CECAC.

Ce sujet n'est inscrit à l'ordre du jour que sur demande de la section québécoise, lorsque cette dernière juge important de communiquer une information à ce sujet. A cet égard, Mme Poirier a indiqué qu'elle avait des informations à transmettre à la CECAC. Vous trouverez ci-après le texte intégral de la présentation de Mme Poirier (La présentation orale fait foi).

« Monsieur le président, Cher(ère)s collègues,

C'est avec plaisir que je prends la parole afin d'effectuer le rapport du suivi de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Dans un souci constant d'amélioration, le rapport a continué d'évoluer depuis ma dernière présentation à Madagascar, en juillet dernier. J'espère donc que vous apprécierez ces nouvelles informations. Les parlementaires de l'APF ont poursuivi leur implication et leur mobilisation afin d'en promouvoir les objectifs et principes dans l'espace francophone. Le présent suivi vous permettra de le constater.

### **1. Bilan de l'état de la ratification de la Convention**

Depuis la réunion d'Antananarivo, aucune nouvelle ratification n'a été confirmée. Seul le Timor-Leste a fait augmenter le nombre d'adhésions, portant désormais à 144 le nombre d'États partis qui se rallient aux principes de la Convention. Je rappelle qu'actuellement, 51 États partis ont des sections membres, des sections associées ou sont observateurs de l'APF. Toujours est-il que trois États dont les assemblées parlementaires ont une section membre à l'APF n'ont pas ratifié la Convention, ce qui est, il faut le rappeler, une obligation pour adhérer à la Francophonie. Il nous importe de perpétuer notre travail de sensibilisation auprès de ces États que sont le Cap-Vert, le Liban et le Vanuatu afin de les convaincre de la valeur de la diversité des expressions culturelles, notamment dans l'espace francophone, mais également sur la scène internationale en général.

### **2. Séminaire sur la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique**

Afin de permettre à l'APF de poursuivre ses efforts en faveur de la protection et de la promotion de la diversité culturelle, l'Assemblée nationale du Québec a accueilli le 1<sup>er</sup> novembre dernier un séminaire sur le thème de la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique.

Le programme a rassemblé des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires venus de la Belgique, de la France, du Niger, du Sénégal, de la Suisse (Président de la CECAC) et de la Vallée d'Aoste. Plusieurs experts originaires d'Amérique, d'Europe et d'Afrique ont également pris part au séminaire.

D'ailleurs, puisque l'UNESCO célébrait en 2015 le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention, il était opportun d'explorer les perspectives de la culture et de ses modes d'expression à une époque où l'utilisation des technologies numériques ne cesse de prendre de l'ampleur. Ce

séminaire avait pour but de sensibiliser les parlementaires aux nouveaux enjeux qui s'imposent à l'ère du numérique. Il visait également à mobiliser leur capacité d'action par la prise en compte de ces défis dans l'élaboration de leurs politiques culturelles.

Constatant que l'arrivée du numérique a un impact sur tous les secteurs d'activités de nos sociétés, le premier panel a tenté de mieux saisir ses effets sur le rayonnement de la diversité culturelle et sur le marché de la culture.

Quant à lui, le deuxième panel a porté sur les conventions en faveur de la diversité des expressions culturelles. La Convention de l'UNESCO de 2005 a changé l'approche en ce qui concerne les biens et les services culturels. Elle reconnaît le droit aux gouvernements d'adopter des politiques visant à protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles.

Ainsi, si la Convention et les instruments juridiques connexes ont guidé les politiques culturelles des Parties à la Convention au cours des dix dernières années, le rôle que peuvent jouer ces instruments dans le nouveau contexte numérique méritait une attention particulière. Le deuxième panel a donc tenté d'élaborer des pistes de réflexion pour aider les gouvernements à mieux répondre aux nouveaux défis que pose le numérique.

Suite aux échanges entre les parlementaires et les experts, des conclusions constructives ont pu être tirées. Ainsi, il est de la responsabilité des parlementaires de s'investir et d'initier des changements profonds pour sensibiliser leur population aux enjeux du numérique. Le rôle que peut jouer l'APF dans ce mouvement est crucial; les directives, les orientations et les outils dont ses membres pourront se doter dans les prochaines années pourraient avoir une influence notable sur la mise en œuvre effective de la Convention de 2005.

### **3. Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles**

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un autre événement qui s'est déroulé l'automne dernier. Au moment où l'UNESCO s'active à mettre en œuvre la Convention dans l'environnement numérique, l'Université Laval a inauguré, le 18 novembre 2016, la nouvelle Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles.

La nouvelle entité de recherche poursuit la mission d'étudier les divers aspects juridiques de la mise en œuvre de la Convention tout en réfléchissant aux enjeux relatifs à son application dans l'environnement numérique, telle l'adaptation des politiques culturelles des États à l'ère numérique. Elle entend mettre son expertise au service de l'UNESCO, des parties prenantes de la Convention et des acteurs de la société civile, en particulier les artistes et les professionnels de la culture.

La nouvelle Chaire étudiera également les aspects juridiques de la mise en œuvre de la Convention. Elle s'engagera ainsi dans une réflexion sur la manière dont les États et la société civile peuvent juridiquement contribuer à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire ainsi qu'à l'échelle internationale.

La création de cette nouvelle chaire intervient au moment où Québec et Ottawa s'engagent dans une profonde révision de leurs politiques culturelles afin de tenir compte des profonds changements que le numérique implique.

#### 4. 10<sup>e</sup> Session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et 6<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention

D'autre part, suivant notre engagement d'assurer une représentation de l'APF aux réunions statutaires relatives à la Convention, le député du Québec Alexandre Cloutier a pris part à la 10<sup>e</sup> Session du Comité intergouvernemental, en décembre dernier, tandis que le député Mathieu Traversy a représenté l'APF à la 6<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention, en juin.

Ces réunions ont été l'occasion d'échanger sur les enjeux les plus actuels de la mise en œuvre de la Convention, dont notamment, la contribution de la Convention au Programme 2030 des Nations Unies pour le développement durable; la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et le projet de directives opérationnelles relatives à la mise en œuvre de la Convention dans un environnement numérique.

Les deux députés sont intervenus afin d'informer les participants de la tenue du séminaire sur le thème de la diversité culturelle à l'ère du numérique et ont évoqué les conclusions tirées de cette activité.

Les parlementaires ont également rappelé que si la mise en œuvre de la Convention incombe aux pouvoirs exécutifs, les législateurs ont un rôle de vigile essentiel à jouer. Les fonctions législatives permettent d'intervenir au plan national pour appuyer sa mise en œuvre et renforcer sa légitimité. La Francophonie a d'ailleurs adopté quelques textes depuis les dernières années, dans l'optique de guider l'action des parlementaires de l'espace francophone en la matière.

Par exemple, la Déclaration d'Antananarivo, adoptée à l'occasion du 16<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en novembre dernier, mentionne que l'APF « s'engage à faire progresser la transparence de l'action publique et la participation citoyenne à l'élaboration des politiques publiques, notamment à travers le développement du gouvernement numérique. » De plus, cette déclaration réaffirme « la nécessité d'une mise en œuvre effective de la Convention de l'UNESCO à l'ère du numérique, notamment en promouvant les nouvelles formes de financement des industries culturelles et créatives permises par les nouvelles technologies, et en reconnaissant et en valorisant le travail des créateurs. »

Ainsi, à l'heure de la croissance exponentielle de l'univers numérique et de la dématérialisation de l'offre culturelle, il est de notre devoir de repenser nos politiques culturelles nationales et de bien comprendre la nouvelle réalité du marché de la culture. À cet égard, les députés ont fait part de la satisfaction de l'APF concernant l'importance du projet de directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention à l'ère du numérique. Ce projet, qui a été adopté par les Parties, vise à aider les pays à faire bénéficier les artistes et producteurs du potentiel des technologies de l'information aux étapes de la création, de la production et de la distribution.

Les directives traitent aussi de questions telles que la juste rémunération des artistes et des créateurs de contenus, qui permet de garantir au public une offre de contenu qui soit culturellement inclusive et qui ne soit pas à l'origine de discrimination entre les biens culturels sur la base de leur origine, leur langue ou leur environnement social. Elles prennent également en considération le respect des droits humains dans l'environnement numérique, notamment la liberté d'expression, la liberté artistique et l'égalité des genres.

Enfin, concernant le Fonds international pour la diversité culturelle, les parlementaires ont réitéré l'importance qu'accorde l'APF au renforcement de la coopération et de la solidarité internationales afin d'accroître les capacités des pays en développement de protéger et promouvoir leur industrie culturelle.

L'enjeu du numérique s'impose dans tous les États de la Francophonie. Au-delà de l'offre culturelle, le numérique amène de nombreux défis auxquels nous devons faire face : la cybersécurité, la place du français sur la toile, l'offre numérique éducative, etc. Le numérique sera donc au cœur des débats de notre Assemblée au cours des prochaines années. C'est donc à nous, législateurs, de pousser la réflexion sur cet enjeu et d'unir nos efforts pour y répondre.

Je vous remercie de votre attention. »

Le Président souligne en terminant que l'APF et l'OIF ont été des acteurs importants dans l'adoption de la Convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles. De plus, il mentionne qu'il faut inciter les pays qui ne l'ont pas encore fait d'adopter cette convention. Un courrier de la CECAC sera adressé à ce sujet aux 3 pays de la Francophonie n'ayant pas encore ratifiés la Convention.

Le Président Berberat remercie chaleureusement Mme Poirier.

## **6. Intervention des représentants du Parlement francophone des jeunes sur le thème : « Comment l'éducation peut-elle contribuer à la prévention de la radicalisation ? »**

Avant de céder la parole aux invités présents, le Président Berberat explique aux membres ce qu'est le Parlement francophone des jeunes (PFJ). Il mentionne que cette année marque la 8<sup>e</sup> édition du PFJ. Cette simulation parlementaire, organisée conjointement par l'APF et le Parlement luxembourgeois, grâce au soutien financier de l'OIF, est une occasion pour les jeunes d'échanger et de débattre sur des problématiques politiques internationales.

Le PFJ, à l'instar de l'APF, est divisé en quatre commissions. Lors de la simulation parlementaire, chaque commission étudie un thème spécifique. Le thème pour la CECAC (PFJ) était : « Comment l'éducation peut-elle contribuer à la prévention de la radicalisation ? ». Les jeunes ont débattu ce thème pendant deux jours et ont produit une résolution qu'ils présentent aux membres de la CECAC aujourd'hui. Ce texte a été soumis au vote lors de l'Assemblée plénière du PFJ. Les représentants du PFJ sont Mme Lynda Haddoud du Québec et M. Bignon Ahonon du Bénin.

Le Président souligne que la réflexion du PFJ à ce sujet sera d'une grande utilité pour la discussion, plus tard aujourd'hui au point 11 de l'ordre du jour, sur la résolution de M. Levrat sur l'extrémisme violent et la radicalisation.

D'emblée, les représentants du PFJ soulignent que la radicalisation est un processus multifactoriel où il faut agir en amont. Les jeunes doivent avoir la possibilité d'exprimer leur identité afin d'éviter qu'ils se dirigent vers la radicalisation violente. Dans le but d'atteindre cet objectif, tous les acteurs de l'éducation doivent être mis à contribution.

Ils poursuivent en mentionnant qu'il faut éviter la stigmatisation des individus susceptibles de se radicaliser. Un dialogue doit s'établir entre le milieu scolaire, religieux et communautaire. Ils identifient le chômage comme l'une des causes de la radicalisation.

La résolution propose un programme d'auto-défense intellectuelle qui s'appuie notamment sur l'éducation civique d'une part et l'initiation à l'analyse critique.

Mme Haddoud et M. Ahonon rappellent l'importance d'un programme aidant à développer des relations entre les établissements supérieurs et les employés, à travers des stages, des



ateliers, des rendez-vous et discussions professionnels, dans un contexte où le chômage touche de plus en plus de jeunes au sein de l'espace francophone.

Finalement, ils réitèrent qu'il faut travailler avec les jeunes en amont. Il ne faut pas les stigmatiser pour leurs opinions qui paraissent, à première vue, radicales. Il faut rediriger l'énergie des jeunes vers des leviers politiques autres que la violence et les constructions identitaires fausses.

Les représentants du PFJ ont donc présenté aux membres de la CECAC la résolution suivante :

### Résolution adoptée par le PFJ sur le rôle de l'éducation dans la prévention de la radicalisation

Luxembourg (Luxembourg) | 6-7 juillet 2017

*La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles du Parlement francophone des jeunes, réunie à Luxembourg (Luxembourg) les 6 et 7 juillet 2017 :*

#### CONVAINCUE

que la radicalisation désigne un processus à l'origine multifactorielle, qui implique notamment une rupture entre l'individu en quête de reconstruction identitaire et la société. Cette rupture provoque un sentiment de rejet qui s'accompagne d'une adhésion à une idéologie extrémiste, qui peut être d'ordre religieuse ou politique et qui agit en instrument de légitimation de la violence ;

#### RÉITÉRANT

le fait que l'éducation civique et citoyenne orientée vers l'ouverture sur le monde est une mesure fondamentale pour le développement démocratique de nos sociétés et que le renforcement démocratique passe par une stratégie axée sur la jeunesse ;

#### NOTANT

qu'il existe diverses approches dans la lutte contre la radicalisation, notamment des mesures préventives, à travers une éducation formelle et informelle, qui permettent aux enfants et aux jeunes de se responsabiliser, et donc de participer plus activement au processus démocratique ;

#### CONSIDÉRANT

que la Francophonie est un ensemble qui reflète la diversité culturelle, linguistique et identitaire ;

#### REMARQUANT

que la lutte contre la radicalisation par la force et la coercition a prouvé ses limites, et reconnaissant ainsi l'éducation comme étant une alternative en amont, sérieuse, peu onéreuse et effective face à ce fléau ;

<b>CONSIDERANT</b>	le chômage comme l'une des causes de la radicalisation ;
<b>ESTIMANT</b>	qu'instaurer un dialogue entre les acteurs du monde éducatif est nécessaire pour une meilleure solution à grande échelle ;
<b>RAPPELANT</b>	que le Parlement Francophone des Jeunes (PFJ) de l'APF promeut un modèle de citoyenneté responsable et volontaire au sein de l'espace francophone ;
<b>CONSIDÉRANT</b>	que les échanges entre jeunes favorisent la découverte de nouvelles cultures et la promotion du vivre-ensemble, le respect de l'autre, la tolérance, l'ouverture d'esprit et permettent la poursuite d'aspirations communes ;
<b>MET EN GARDE</b>	contre la stigmatisation et la manipulation des populations ;
<b>SOULIGNE</b>	la nécessité de faire de l'école une école pour tous, obligatoire et gratuite, ainsi que d'utiliser l'éducation comme vecteur d'intégration des enfants ;
<b>PROPOSE</b>	à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) d'instaurer un programme « d'autodéfense intellectuelle », mis à la disposition des éducateurs, des jeunes et des parents et qui leur offrira notamment la possibilité de s'exprimer et de débattre ;
<b>SUGGÈRE</b>	que cette formation s'articule autour deux axes ; l'éducation civique d'une part, et l'initiation à l'analyse critique d'autre part, visant surtout à développer des capacités de distinction et de nuance chez le jeune ;
<b>PROPOSE</b>	dans cette perspective un programme d'enseignement à l'usage responsable des nouvelles technologies et au développement d'un esprit critique à l'égard de l'information et des contenus médiatiques ;
<b>S'ENGAGE</b>	à mettre en place un programme d'échanges au sein de la Francophonie, incluant à la fois des jeunes scolarisés et non-scolarisés, fondé sur le bénévolat, les activités artistiques et la participation à la vie associative et visant à encourager la réinsertion sociale, à développer la pluralité linguistique, culturelle et identitaire ;
<b>RAPPELLE</b>	l'importance d'un programme aidant à développer des relations entre les établissements supérieurs et les employés, à travers des stages, des ateliers, des rendez-vous et discussions professionnels, dans un contexte où le chômage

**DEMANDE**

touche de plus en plus de jeunes au sein de l'espace francophone ;

aux Etats de faire de la question de l'emploi des jeunes une priorité, en favorisant notamment l'adéquation entre la formation et l'offre d'emploi.

Le Président Berberat remercie Mme Haddoud et M. Ahonon pour leur présentation riche et bien articulée.

Un parlementaire du Togo demande aux représentants du PFJ comment peut-on expliquer que l'attaque du 11 septembre 2001 à New York ait été perpétrée par des gens bien éduqués. A cette question, Mme Haddoud répond que dans les discussions qu'ils ont eues au PFJ, ils ont fait une distinction entre terrorisme et phénomène de radicalisation. Elle mentionne qu'un individu peut être scolarisé et également être à risque de se radicaliser. D'où l'importance de ne pas stigmatiser cet individu et de lui donner la chance de s'exprimer afin de l'aider à désamorcer son potentiel de radicalisation. Il ne faut cependant pas tomber dans le déni. Un individu peut verser dans la radicalisation à cause d'une foule de facteurs.

Un parlementaire du Burkina Faso demande comment prendre en charge le groupe des jeunes non scolarisés. M. Ahonon souligne à ce sujet que c'est le rôle des Etats d'aplanir les inégalités sociales (créer des emplois, prévoir des lieux d'expression pour les jeunes, etc.)

Une députée du Mali rappelle qu'un certain nombre de jeunes n'ont pas accès aux nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux, etc.). Il est donc important d'en tenir compte dans la façon d'intervenir auprès de cette clientèle. Sur cette question, Mme Haddoud mentionne que ce n'est pas l'accès aux technologies qui doit primer mais l'accès à l'éducation. Elle réitère que les Etats doivent rendre l'éducation accessible pour le plus grand nombre possible de jeunes. Il ne s'agit pas d'atteindre nécessairement un niveau universitaire mais à une formation appropriée pour le jeune afin qu'il puisse trouver un travail décent.

Une parlementaire gabonaise demande comment procède-t-on pour re-canaliser l'énergie de jeunes non-scolarisés qui sont en constant déplacement, donc difficile à localiser. De plus, elle souhaite savoir comment on aide ces jeunes à réintégrer la société. Sur cette dernière question, Mme Haddoud précise encore une fois que la base de l'intervention auprès des jeunes est de ne pas les stigmatiser. Sur la question des jeunes en constant déplacement, elle mentionne que les Etats doivent créer des espaces d'accueil pour ces jeunes.

Une parlementaire du Niger demande qu'est-ce que la résolution prévoit concernant les jeunes qui ont abandonné l'école. De plus, elle se demande comment serait traité le cas des jeunes qui ont suivi une éducation non-formelle telle que celle fournie par les madrasas. M. Ahonon précise à ce sujet que le PFJ ne fait pas de distinction que le jeune vienne du système d'éducation formel ou informel. Il rappelle que la répression a ses limites dans le combat contre la radicalisation. C'est vraiment l'éducation qui peut freiner ce phénomène.

Une parlementaire du Maroc demande si le PFJ a tenu compte de l'impact de la situation politique d'un pays (démocratie, dictature, élections, etc.) dans leur analyse du phénomène de radicalisation. Elle souhaite également savoir quel rôle devrait jouer la société civile dans la lutte contre la radicalisation. Mme Haddoud convient que la situation politique d'un pays peut effectivement contribuer à la radicalisation. Elle convient également que la société civile peut jouer un rôle de par sa proximité avec les jeunes. La communauté peut davantage toucher les jeunes.

Un parlementaire du Québec suggère que la résolution du PFJ soit modifiée afin d'indiquer que les Etats favorise l'intégration des immigrants à la société d'accueil afin de réduire le chômage. Elle souligne également que le programme d'auto-défense intellectuelle ne peut pas être mis en place par l'APF mais par les Etats. Elle mentionne également que le PFJ semble dissocier radicalisation et terrorisme. Elle pense qu'il ne faut pas nécessairement dissocier ces 2 concepts. Il faut nommer les choses telles qu'elles sont, mentionne-t-elle. Elle mentionne finalement que l'enseignement religieux ne devrait pas être du ressort de l'Etat mais plutôt de la responsabilité du privé. Mme Haddoud est d'accord en ce qui concerne les propos sur l'intégration des immigrants. Dans ce contexte d'intégration, elle souligne que les Etats doivent combattre le racisme systémique des fonctions publiques. Elle est entièrement d'accord que la radicalisation puisse mener au terrorisme. Les communautés religieuses, comme la société civile, sont des acteurs avec lequel les Etats doivent se concerter. Elle comprend également que l'APF ne met pas sur pied des programmes.

Une parlementaire de Roumanie demande si le sport comme vecteur d'intégration et d'inclusion sociale a été discuté au PFJ. Si oui, comment peut-on intégrer les pratiques sportives dans les politiques publiques. Elle suggère finalement que les programmes d'éducation devraient intégrer l'éducation media afin de donner aux jeunes le sens d'analyse et de critique nécessaire pour ne pas être l'objet de manipulation. M. Ahonon mentionne que le sport est sans conteste un vecteur d'inclusion. En ce qui concerne l'intégration du sport aux politiques publiques, il comprend que cela se fait déjà. Les Etats sont bien impliqués dans la promotion du sport. Il termine en mentionnant que le PFJ est d'accord à intégrer l'éducation média aux programmes d'éducation.

Le Président Berberat remercie chaleureusement les représentants du PFJ de leur présence à la réunion de la CECAC et de leur implication dans la discussion.

## **7. Rapport final et résolution sur l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie – Mme Carole Poirier (députée, Québec), rapporteure**

Le Président Berberat rappelle que Mme Poirier avait signalé son intérêt d'entreprendre une étude sur l'éducation civique lors de la réunion de la CECAC à Libreville en 2015. A Madagascar en juillet 2016, elle a présenté une première version de son analyse. Le sujet a fait également l'objet de discussions lors de la réunion de la Sous-commission de l'éducation de la CECAC qui s'est tenue à Québec en novembre 2016. D'ailleurs, à ce moment, M. Mangane (député, Sénégal) a présenté sa contribution à cette étude. Finalement, à Cotonou en mai dernier, une version augmentée du rapport a été présentée. Depuis ce temps, les sections de Wallonie-Bruxelles, du Burkina Faso, du Canada, de la France, du Luxembourg, du Sénégal et de la Suisse ont fourni des contributions. Le Président se réjouit de ces nombreuses participations. Il cède la parole à Mme Poirier pour la présentation de son rapport final et la proposition d'une résolution.

*Mme Poirier présente son rapport qui est disponible dans son intégralité sur le site internet de l'APF.*

Suite à la présentation du rapport, des parlementaires interviennent.

Un député du Burkina Faso fait remarquer que les propositions sur l'éducation civique s'adressent uniquement aux jeunes. Il demande s'il ne devrait pas y avoir des propositions s'adressant aux adultes et à ceux qui ont des responsabilités politiques et administratives. Mme Poirier est consciente que les recommandations s'adressent aux jeunes car son rapport

porte sur les jeunes. En ce qui concerne les adultes, ce sujet pourrait faire l'objet d'un rapport distinct.

Un parlementaire suisse souligne que le rapport de Mme Poirier tient compte des éléments soulevés lors de la discussion à ce sujet, qui a eu lieu à la réunion de la CECAC au Bénin.

Un parlementaire français fait remarquer qu'il est important de conserver cette approche globale et non seulement nationale de l'éducation civique.

Les deux représentants du Parlement francophone des jeunes se disent d'accord avec la résolution présentée mais ont cependant quelques observations à faire. Ils soulignent que la résolution devrait inclure les jeunes du système scolaire informel et non seulement les jeunes du système scolaire formel. On devrait également retrouver dans la résolution des éléments afin de favoriser la réinsertion des jeunes. Ils ajoutent également que l'APF devrait inciter les Etats à accroître le taux de scolarisation. Finalement, ils souhaitent que le concept d'éducation civique inclue l'éducation médiatique et numérique.

Un parlementaire du Sénégal tient à féliciter Mme Poirier pour son excellent rapport.

Un parlementaire de la République démocratique du Congo réitère l'importance de l'accès des adultes à l'éducation civique.

Une parlementaire marocaine souligne que l'éducation civique doit s'appliquer sur tout le territoire national d'un pays. Tous les jeunes sont concernés par cette éducation. Elle soutient que la faible participation des jeunes aux élections est souvent le résultat d'un manque de confiance dans le gouvernement. Ainsi, il faut renforcer la valeur universelle de la démocratie.

Une parlementaire du Laos s'intéresse aux bonnes pratiques en matière d'éducation civique. Celles-ci pourraient trouver application en Asie.

Une parlementaire gabonaise souhaite que l'on réfléchisse aux moyens pour favoriser l'adhésion aux valeurs citoyennes par des groupes nationaux qui ont de la difficulté à les adopter. Elle souligne également la difficulté de l'accès à l'éducation pour les enfants sans papier d'identité.

Un parlementaire du Burkina Faso souligne qu'il est important de tenir compte de tous les pans de la société dans l'élaboration des programmes d'éducation civique.

Après discussion avec la rapporteure, les membres de la CECAC adoptent la résolution suivante :

*La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) le 9 juillet 2017, sur proposition de Mme Carole Poirier,*

**CONVAINCUE** que l'éducation civique et citoyenne est une mesure fondamentale pour le développement démocratique de nos États et de nos sociétés et que la pérennisation de ce renforcement démocratique passe par une stratégie axée sur la jeunesse ;

**CONSIDERANT** qu'un cinquième de la population mondiale est âgée de 15 à 25 ans et que l'Afrique comptera plus de 90% des jeunes francophones de 15 à 29 ans en 2050 et du faible taux de scolarisation et la difficulté de l'accès à l'éducation pour tous ;

**CONSIDÉRANT** le droit pour toute personne quels que soit son statut et sa nationalité d'obtenir un certificat de naissance ;

**CONSTATANT** que ces jeunes ne sont pas formellement représentés dans les institutions politiques nationales telles que les parlements, que beaucoup d'entre eux ne participent pas aux élections et qu'ils ne disposent pas de tous les outils et de l'information nécessaires à l'exercice de leurs droits ;

**CONSIDERANT** qu'il existe diverses approches à l'éducation civique et citoyenne qui permettent aux enfants et aux jeunes de se responsabiliser, et donc de participer plus activement à l'édification de leur société et de favoriser une saine démocratie ;

**ESTIMANT** que ces méthodes d'éducation doivent tenir compte des contextes locaux particuliers et de la place grandissante qu'occupent les technologies de l'information et de la communication dans la vie des jeunes, et qu'il existe un important fossé numérique dans l'espace francophone ;

**REITERANT** l'objectif 2.1 de la Stratégie jeunesse de la Francophonie adoptée lors du sommet de Dakar en 2014 qui vise à « Promouvoir le développement durable, les droits des jeunes, la participation citoyenne, l'engagement civique et l'apprentissage de la vie démocratique » ;

**RAPPELANT** que le Parlement francophone des jeunes de l'APF s'inscrit dans cette volonté d'illustrer, auprès des nouvelles générations, le modèle de la démocratie parlementaire, et former ainsi de véritables citoyens responsables au sein de l'espace francophone ;

**SOULIGNANT** les mesures adoptées par les gouvernements et parlements francophones afin de contribuer à la formation civique et citoyenne des jeunes, telles que des programmes d'enseignement, des simulations politiques et parlementaires ou des activités citoyennes en coopération avec la société civile ;

**RECOMMANDE** à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de faire un suivi de l'état d'avancement de ses efforts en vue de remplir l'objectif 2.1 de la Stratégie jeunesse de la Francophonie ;

**ENCOURAGE** les ministres de l'Éducation de la Francophonie à intégrer des cours d'éducation civique et citoyenne dans les cursus scolaires ;

**DEMANDE** aux États d'établir des initiatives permettant aux adultes et aux jeunes non scolarisés par des méthodes communautaires afin de les former aux valeurs citoyennes et la nécessité de leur participation aux débats démocratiques ;

**INCITE** les États de la Francophonie à faire un meilleur usage des technologies du numérique afin d'améliorer l'accessibilité à une éducation qui répond aux besoins des francophones, notamment en matière d'éducation civique ;

**ENCOURAGE** les assemblées législatives de la Francophonie à mettre en œuvre dans leur institution des programmes éducatifs, comme des simulations parlementaires, des visites et tournées scolaires ou des scrutins éducatifs, à l'instar de ceux créés au sein de certains parlements membres ;

**S'ENGAGE** à appuyer les bonnes pratiques en matière d'éducation civique et à contribuer à faire des jeunes francophones des citoyens engagés, qui possèdent les ressources et les

outils dont ils ont besoin pour devenir des agents de changement dans leur communauté et dans le monde.

Le Président Berberat remercie chaleureusement Mme Poirier et la charge de présenter la résolution lors de la Plénière.

#### **8. La situation actuelle des jeunes au sein de l'espace francophone : défis, enjeux et perspectives – M. Ma-Umba Mabiala, Directeur de l'éducation et de la jeunesse, Organisation Internationale de la Francophonie**

Le Président Berberat présente M. Ma-Umba Mabiala, Directeur de l'éducation et de la jeunesse à l'OIF.

Le Président rappelle que la stratégie jeunesse de la Francophonie a été adoptée lors du XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, en 2014 à Dakar. C'est une avancée majeure mais, trois ans après, la situation des jeunes au sein de l'espace francophone demeure toujours préoccupante.

Il souligne que la présentation vise à attirer l'attention des parlementaires membres de la CECAC sur les défis et enjeux majeurs auxquels sont confrontés les jeunes de l'espace francophone. Ces défis ne sont pas nécessairement les mêmes entre les pays du Nord et les pays du Sud, mais il y a quelques défis communs auxquels tous les jeunes de l'espace francophone sont confrontés.

De plus, le Président mentionne que la présentation esquisse quelques pistes d'action et attire surtout l'attention des parlementaires sur l'urgence d'agir, en particulier à l'heure où la radicalisation et l'extrémisme violent constituent une menace sérieuse et réelle.

Le Président Berberat cède la parole à M. Mabiala.

D'emblée, M. Mabiala rappelle aux parlementaires qu'ils jouent un rôle majeur dans leur pays respectif en matière d'éducation. Ils ont un rôle d'influence et la possibilité de changer les choses. Il souhaite attirer leur attention sur un certain nombre de défis et enjeux auxquels les jeunes font face. Ces préoccupations ne sont pas les mêmes partout. Il y a cependant des défis qui sont communs aux pays du sud comme aux pays du nord. Il souhaite mettre l'accent sur les défis d'accès à un emploi décent et sur le chômage endémique des jeunes. Il souligne qu'il parlera également des carences en matière d'éducation. Carences qui se manifestent d'une part par le nombre élevé de jeunes qui quitte le système d'éducation sans qualification. D'autre part par l'inadéquation entre la formation donnée et les besoins du marché du travail. Il terminera en exposant les difficultés d'accès pour les jeunes aux services de santé, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive.

M. Mabiala définit d'abord la notion de jeune. D'après la stratégie jeunesse de la Francophonie et les textes de base en la matière, le jeune se définit comme une femme ou un homme entre 15 à 35 ans.

Selon le directeur de l'éducation et la jeunesse de l'OIF, les défis majeurs pour les jeunes sont l'accès à un emploi décent et, par voie de conséquence, le chômage endémique. Les jeunes souhaitent bénéficier d'une éducation et d'une formation de qualité afin de trouver un emploi convenable. Ce défi est aussi important au nord qu'au sud. Il mentionne également que l'insertion professionnelle reste problématique.

Les jeunes sont souvent contraints d'accepter des emplois de piètre qualité. C'est ce qu'on appelle des emplois précaires. La précarisation de l'emploi tend à s'accroître dit-il. Ce sont des emplois pas très bien rémunérés, avec des horaires de travail très longs. Pour les jeunes ces emplois sont un piège. Ainsi, il est difficile de s'en extraire parce que lorsqu'il est en emploi, le jeune a peu de temps pour effectuer des recherches pour trouver un autre emploi. Dans ce contexte, mentionne-t-il, les jeunes ont l'impression qu'ils ont travaillé mais en réalité ce n'est pas un travail convenable pour le long terme. Les jeunes sont coincés dans un cercle vicieux car ils ont besoin d'un travail pour vivre mais en même temps cet emploi ne leur permet pas de chercher un emploi décent. Les jeunes sont aussi plus touchés que les adultes par les salaires faibles.

Le deuxième défi majeur que M. Mabilia expose aux membres de la CECAC est la carence en formation adéquate pour les besoins du marché du travail. Des progrès ont été accomplis en matière d'éducation dans la plupart des pays francophones. Malgré l'augmentation du taux de scolarisation, on dénombre encore des millions d'enfants et des jeunes qui se trouvent en dehors du système d'éducation, en particulier dans les pays francophones d'Afrique. A titre d'exemple, il prend le cas du Mali et du Niger. Les dernières données émanant de l'Unesco montrent que dans ces deux pays réunis, il y a 60 % des jeunes entre 15 et 19 ans qui ne sont jamais allés à l'école. C'est sans compter le décrochage scolaire qui est tout aussi présent au nord qu'au sud.

Toujours en ce qui concerne la formation, il y a un autre problème auquel M. Mabilia veut attirer l'attention des parlementaires. Il note un déphasage entre les programmes scolaires et les besoins du marché du travail. Les diplômés qui sortent des écoles secondaires, de la formation professionnelle et technique et, parfois, des instituts supérieurs et de l'université n'ont pas acquis les compétences requises pour trouver un emploi dans leur domaine. La formation que ces jeunes reçoivent n'est pas en adéquation avec les demandes du marché du travail. Beaucoup de jeunes n'ont pas les compétences requises pour obtenir un travail décent. Ils vont souvent grossir le nombre des chômeurs ou sont piégés dans des emplois très faiblement rémunérés. Dans certains pays ce n'est pas le travail qui manque mais les qualifications requises pour occuper les emplois disponibles.

Un autre défi auquel font face les jeunes est leur participation à la vie citoyenne et l'insuffisance de leur présence dans les instances décisionnelles. Il s'agit d'un problème présent autant au nord qu'au sud. Les jeunes ont un sentiment de défiance vers les institutions. En France, par exemple, 75 % des jeunes considèrent qu'ils ne sont pas entendus par les institutions. 76 % des 18 à 29 ans disent ne pas faire confiance au gouvernement pour résoudre les problèmes qui se posent en France.

Beaucoup de jeunes n'ont pas la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur parce que, premièrement, les universités ne sont pas en mesure d'accepter tous les candidats potentiels. Les universités du sud n'ont pas renouvelé les infrastructures pour répondre à la demande. Deuxièmement, tous les candidats n'ont pas les capacités financières nécessaires pour assumer les coûts liés aux études universitaires.

M. Mabilia termine au sujet des défis auxquelles les jeunes sont confrontés en parlant de l'accès aux services de santé. Il mentionne que les difficultés d'accès au système de santé, notamment la santé sexuelle et reproductive contribuent à l'augmentation chez les jeunes des nouvelles infections, des grossesses précoces et des mariages des jeunes filles.

Après avoir énuméré les défis, M. Mabilia expose aux membres de la CECAC les opportunités et les atouts disponibles pour répondre aux défis. La situation n'est pas uniquement sombre, dit-il. Il faut noter l'engagement des jeunes au sud comme au nord. Il est important de souligner que les jeunes souhaitent contribuer aux changements et à la prospérité



économique. Ils ont des idées innovantes et des solutions aux problèmes qui les concernent. Ils sont très créatifs au niveau local, national et international. Il fait remarquer que les jeunes s'impliquent de plus en plus dans l'entrepreneuriat et ils créent des emplois. M. Mabiala prend pour exemple l'initiative de l'OIF « Forum international francophone : jeunesse et emplois verts » où on encourage les jeunes à créer des emplois dans le domaine de l'économie verte. Il mentionne que dans le cadre de cette initiative, les jeunes soumettent des milliers de projets innovants est extrêmement intéressants. Les technologies de l'information sont également des outils utiles aux jeunes pour renforcer leurs compétences et faire valoir leurs droits.

M. Mabiala mentionne que tous ces défis doivent être abordés façon holistique. Il faut avoir des politiques et des stratégies qui soient participatives et inclusives. Les politiques doivent prendre en compte les besoins particuliers des jeunes, avec du financement adéquat. Il incite les parlementaires sur l'urgence d'accroître considérablement le financement de l'éducation, à tous les niveaux, et en particulier en matière de formation professionnelle et technique.

Il y a un besoin urgent de lutter contre le décrochage scolaire de manière plus efficace, en mettant en place des stratégies favorisant la rétention et la réinsertion. Il est important également d'amorcer des réformes éducatives afin que le contenu devienne utile et pertinent et ainsi répondre aux besoins du marché du travail. Il est temps de repenser le modèle selon lequel tous les jeunes doivent faire des études universitaires. Ils doivent avoir des compétences spécifiques leur permettant d'être opérationnel. Est-ce que c'est nécessaire que tous les jeunes aillent à l'université. La réponse est non, dit-il. Il mentionne qu'il est urgent d'agir dans le contexte où la radicalisation est une menace sérieuse et réelle.

Le Président Berberat remercie chaleureusement M. Mabiala.

Le Président réitère l'importance du point soulevé par M. Mabiala concernant les études professionnelles. Il souligne que la formation professionnelle permet aux jeunes de se réaliser et d'obtenir d'excellents emplois, bien rémunérés. La formation universitaire est une excellente formation mais n'offre pas toujours l'accès à un emploi décent.

Le Président mentionne également que dans le contexte de la formation professionnelle, il est important de donner aux jeunes une formation générale. L'entreprise exigera souvent une formation très spécialisée qui pourra difficilement être utile pour une reconversion en cas de fermeture de l'entreprise. Il est important de donner aux jeunes une formation professionnelle qui réponde aux besoins du marché du travail mais ça ne doit pas se faire au détriment de sa capacité de se reconvertir en cas de perte d'emploi. On ne doit pas perdre de vue qu'on doit fournir une formation suffisamment générale qui donnera aux jeunes les outils nécessaires pour se réinsérer sur le marché du travail. M. Mabiala est en accord avec les propos du Président. Il mentionne qu'il faut trouver un équilibre entre les compétences et les valeurs. Il ne faut pas penser la formation professionnelle en faisant fi de la formation générale. L'éducation doit être conçue pour répondre aux problèmes de société.

Une parlementaire du Niger intervient en mentionnant que dans son pays il y a un manque d'écoles professionnelles étant donné la croissance démographique importante. Ces écoles pourraient être un outil important pour l'insertion des jeunes au marché du travail. M. Mabiala souligne que le Niger est un exemple intéressant. Ce pays a un atout intéressant. Étant donné qu'une grande partie de son territoire est désertique, le Niger développe présentement l'énergie solaire. Le pays devra donc préparer les gens à travailler dans le domaine des énergies renouvelables.

Un parlementaire de la République démocratique du Congo témoigne d'un problème auquel les jeunes sont souvent confrontés. Beaucoup de jeunes bien formés n'ont pas accès à l'emploi par manque d'expérience. Il faut, dit-il, trouver des moyens afin de surmonter cette difficulté. Le président Berberat se dit d'accord avec ce constat en mentionnant que même le système de stage cause parfois des problèmes car pour effectuer ledit stage l'étudiant doit avoir de l'expérience. A ce sujet, M. Mabiala conseille aux Etats de mettre en place des programmes où les jeunes peuvent acquérir de l'expérience sans nécessairement que ces emplois soient rémunérés.

Une parlementaire de Madagascar demande à M. Mabiala comment gérer cette situation où les jeunes n'ont pas les compétences nécessaires pour occuper des postes disponibles. Elle donne l'exemple de l'industrie minière à Madagascar. Beaucoup de postes sont disponibles dans cette industrie mais les jeunes n'ont pas les compétences nécessaires. De plus, elle souligne qu'il y a beaucoup de préjugés face aux écoles de formation professionnelle. Elle mentionne qu'il y a souvent une croyance à l'effet que ces écoles sont le refuge des jeunes qui ont échoué ailleurs. Elle souligne qu'il faut combattre ces préjugés. Comment changer les mentalités par rapport à ce phénomène, demande-t-elle. M. Mabiala rappelle que Madagascar a fait il y a 3 ans des états généraux sur l'éducation. Le gouvernement travaille sur les résultats de cet exercice pour en extraire un projet de réforme de l'éducation. A titre d'exemple, Madagascar a changé les dates de début et de fin de l'année scolaire afin de tenir compte des conditions climatiques (tornades, ouragans, etc.). Auparavant, les enfants quittaient l'école pour la saison des tornades et ne revenaient pas. Cette modification au calendrier favorise ainsi la rétention.

Un parlementaire du Togo soulève le problème de la qualité de la formation des enseignants et la mise à niveau de leurs connaissances. Il faut insister sur la qualité de la formation des formateurs, dit-il. M. Mabiala mentionne que les Etats doivent investir les ressources nécessaires à la formation et au maintien des compétences des enseignants. C'est fondamental, dit-il.

Le Président Berberat remercie chaleureusement M. Mabiala.

## 9. Agence universitaire de la Francophonie – M. Jean-Paul de Gaudemar, recteur

Le Président Berberat rappelle que la CECAC a un lien privilégié avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Il présente le Recteur de Gaudemar et lui cède la parole.

Le Recteur commence sa présentation en projetant une courte vidéo (disponible sur le site de l'APF).

M. de Gaudemar poursuit sa présentation en mentionnant que l'AUF a tenu son assemblée générale statutaire en mai 2017. Cette rencontre se tient tous les 4 ans. Cet événement a donné lieu à l'adoption de la Stratégie 2017-2021 de l'AUF (*disponible sur le site de l'APF*). Il en présente quelques constats majeurs.

Il souligne d'abord la tendance générale à la croissance rapide de la scolarisation au niveau de l'enseignement supérieur dans de nombreux pays. A titre d'exemple, il y avait cent millions d'étudiants dans le monde en l'an 2000 ; le double quinze ans après. On prévoit que d'ici une dizaine d'années, ce nombre aura encore doublé. Dans ce contexte, la clientèle et les besoins des étudiants ne sont plus les mêmes. Il faut que le système universitaire s'adapte à cette nouvelle réalité.

Cette expansion du monde universitaire, souligne le Recteur, amène une sorte de compétition, parfois brutale, entre les universités. On a vu apparaître ainsi des classements internationaux d'établissements d'enseignement. Ces classements peuvent avoir des aspects positifs en incitant les universités à devenir plus compétitives. Cependant, ceci restreint un des principes qui existent à l'AUF depuis ses débuts, soit la solidarité interuniversitaire. Il mentionne que l'AUF souhaite continuer à jouer ce rôle de solidarité active entre les établissements. Il croit que cela n'est pas incompatible avec la compétitivité.

Un autre élément de la nouvelle Stratégie de l'AUF porte sur l'ouverture interculturelle. A l'origine, l'AUF, qui s'appelait à l'époque Association d'universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), accueillait dans ses rangs des universités non exclusivement francophones. Cela démontrait que la francophonie universitaire ne pouvait pas vivre en vase clos. C'est encore vrai aujourd'hui. Le monde universitaire a besoin de cette ouverture interculturelle. Comment penser que la science pourrait avoir des frontières culturelles ou linguistiques.

Le Recteur poursuit en mentionnant que l'avenir de la francophonie ne peut être apprécié qu'au seul regard de la croissance démographique des pays d'Afrique actuellement francophones. La population francophone n'augmentera au cours de ce siècle que si les populations de ces pays ont toujours intérêt à parler le français, ce qui n'est pas automatique. Ce contexte général touche particulièrement les systèmes éducatifs et la maîtrise de la langue française, en lien étroit avec le monde économique. En termes de publications scientifiques et de conséquences pour les carrières des chercheurs, les chiffres sont clairs : en 2012, 98 % des publications recensées en sciences dans les grandes bases documentaires étaient en anglais. En sciences humaines et sociales, où les publications en France sont encore à 90 % en français par exemple, l'érosion est sensible depuis une quinzaine d'années. Le facteur d'impact d'une publication en anglais est trois à quatre fois plus élevé.

Après avoir rappelé le contexte dans lequel se situe l'espace universitaire francophone aujourd'hui, le Recteur présente les 9 axes autour desquels s'articule la stratégie de l'AUF. Trois ensembles principaux de défis structurent ainsi ce nouvel espace :

- Pour la qualité dans les domaines de la formation, de la recherche et de la gouvernance;
  - Axe 1 : Contribuer à assurer la qualité dans le domaine de la formation
  - Axe 2 : Contribuer à la structuration et au développement de la recherche dans un cadre national et international, et soutenir l'implication des établissements membres dans ce processus
  - Axe 3. Contribuer à la mise en place de gouvernances adaptées aux nouveaux enjeux.
- Pour l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés ;
  - Axe 4 : Nouer ou intensifier le dialogue entre le monde académique et les milieux économiques ;
  - Axe 5 : Mieux prendre en compte dans l'offre de formation initiale les besoins socio-économiques de l'environnement local ou national des établissements membres ;
  - Axe 6 : Développer la culture et la pratique de l'entrepreneuriat.
- Pour des universités opérateurs du développement global et local

- Axe 7 : Renforcer la contribution des établissements membres au développement économique, social et environnemental ;
- Axe 8 : Renforcer la contribution des établissements membres au développement linguistique et culturel, incluant la culture scientifique et technique ;
- Axe 9 : Renforcer la contribution des établissements membres au développement interculturel et à l'ouverture internationale.

En terminant, le Recteur souligne cette croissance démographique considérable, notamment en Afrique, permettra qu'il y ait 800 millions de francophone en 2050, à condition que tout soit fait pour que ces jeunes aient encore de bonnes raisons d'être francophones. A l'inverse, si nous n'agissons pas, ces jeunes auront trouvé des raisons pour une phonie différente.

Un parlementaire français demande au Recteur si la nouvelle stratégie est bien accueillie pas les Etats et le monde universitaire. Il souhaite savoir également s'il y aura des éléments d'évaluation de l'application de la stratégie. Le Recteur souligne que la Stratégie a été adoptée à l'unanimité car elle a été élaborée en collaboration avec les membres. Une bonne synergie entre tous les acteurs sera nécessaire pour appliquer la stratégie. Il faudra que les Etats traduisent en actions les intentions qui sont les leurs.

Une parlementaire de Madagascar demande s'il est toujours nécessaire de garder les cours en salle à l'université ou devrait-on plutôt se diriger vers les cours à distance. Elle demande également s'il serait souhaitable de soutenir financièrement la publication universitaire en français. Le Recteur ne croit pas que les universités devraient faire uniquement du numérique. La rencontre en salle de cours demeure importante. Le numérique peut aider à surmonter des contraintes ponctuelles dans la mesure où il est de qualité.

Le Président Berberat demande au Recteur son opinion sur l'avenir de l'AUF dans un contexte où beaucoup de ses membres enseignent et font de la recherche en anglais. Il désire également savoir qu'est-ce que l'AUF peut faire pour faciliter la mobilité (accès aux études) des étudiants étrangers. Il semble que cette mobilité soit plus grande dans les pays anglophones. Le Recteur souligne qu'il ne faut pas se priver des relations avec le monde anglo-saxon. Il faut tenter d'attirer dans les universités francophones des étudiants non-francophones. Ainsi, ils repartiront en ayant une bonne connaissance du français. Il donne à titre d'exemple le Québec où certaines universités offrent des cours, pour la première année, dans la langue de l'étudiant étranger. En retour, ce dernier s'engage à apprendre le français dans les 2 années suivantes. Il devient ainsi un ambassadeur de la langue française. Concernant la mobilité des étudiants étrangers, le Recteur se dit impuissant face à ce problème. Il s'agit d'un problème que les gouvernements doivent résoudre. Selon ses propres termes, il a un rêve que soit créée une carte d'identité francophone donnant accès à tout les pays de la Francophonie. Il comprend que dans un contexte où les pays doivent assurer la sécurité intérieure, les déplacements entre les Etats soient plus compliqués. Il sollicite l'appui des parlementaires afin d'alléger les contraintes de déplacements entre les pays francophones.

Un parlementaire béninois souligne que dans son pays le manque d'écoles de formation professionnelles amène les étudiants à se diriger vers l'université. Ceci à pour conséquence que les finissants n'ont pas la formation adéquate pour les emplois disponibles. Il se demande si l'AUF peut inciter les Etats à mettre l'accent sur la formation professionnelle. Le Recteur admet que l'offre de formations des universités est beaucoup trop tournée vers l'enseignement général. Il faut, souligne-t-il, s'adapter au marché de l'emploi et développer des formations professionnalisantes appropriées en alternance étude-emploi.

Un parlementaire de la République démocratique du Congo soutient que les pays anglophones offrent davantage d'opportunités aux étudiants étrangers que peuvent en offrir les pays francophones.

Une parlementaire du Maroc soulève le problème de l'autofinancement des universités dans son pays. La quantité des étudiants affecte souvent la qualité de l'enseignement. Elle souligne également les difficultés financières pour les étudiants étrangers d'accéder aux universités françaises. Le Recteur est d'accord avec le constat de la parlementaire sur le financement des universités.

Une parlementaire québécoise demande au Recteur qu'est-ce que l'AUF fait pour l'Université de la Nouvelle-Orléans qui a un besoin criant de professeurs francophones. Le Recteur souligne que les Etats-Unis ont trop souvent été oubliés par l'AUF. La nouvelle stratégie vise à corriger cette situation.

Une parlementaire du Laos souhaite savoir qu'est-ce que l'AUF met en place pour l'autonomie et la bonne gouvernance des universités francophones. Le Recteur réitère que la gouvernance est prioritaire pour l'AUF. Il est à rassembler les forces francophones en cette matière.

Le Président termine en mentionnant qu'il souhaite que la thématique de la mobilité (accès aux études) des étudiants francophones dans tous les pays francophones fasse l'objet d'une étude de la CECAC.

Le Président Berberat remercie chaleureusement le Recteur.

## **10. Fédération internationale des professeurs de français – M. Stéphane Grivelet, secrétaire général**

### **a. Projet de résolution sur les associations d'enseignants(es) de français**

Le Président Berberat rappelle aux membres que la CECAC a récemment repris contact avec la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF). Il connaît bien cette association pour l'avoir auditionnée par le passé. Il souligne que ce groupe fait un travail extraordinaire en matière d'éducation.

Le Président Berberat souligne qu'il est de tradition à la CECAC, lors des réunions intersessionnelles, d'auditionner les associations nationales de professeurs de français. Ces auditions permettent de mieux connaître ces associations et de mieux relayer auprès des collègues parlementaires du pays hôte les préoccupations de ces associations. Il se réjouit donc, pour la réunion de la CECAC en marge de la Session de l'APF, d'auditionner la Fédération internationale des professeurs de français par l'intermédiaire de son secrétaire général, M. Stéphane Grivelet.

M. Grivelet mentionne d'abord que la FIPF est une organisation internationale non-gouvernementale accréditée auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. Elle a été créée en 1969. Elle regroupe les associations nationales de professeurs de français. 120 Pays et 200 associations y sont représentés.

La mission de la FIPF et des associations de professeurs est d'améliorer la qualité de l'enseignement du français. Une mauvaise maîtrise du français a un impact sur l'ensemble de la formation des étudiants et peut mener à l'échec.

Les associations affiliées à la FIPF sont regroupées en 8 commissions. Ce qui permet à ces associations de se rapprocher et de travailler ensemble. 7 commissions sont régionales et une est thématique (Commission du français langue maternelle).

Les objectifs de la FIPF sont :

- Fédérer, renforcer et dynamiser les associations membres ;
- aider au développement de l'enseignement du français dans les systèmes éducatifs et universitaires ;
- favoriser les échanges, les partenariats, les projets collaboratifs et les innovations pédagogiques ;
- promouvoir la langue française, son apprentissage et son enseignement partout dans le monde ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement du français et de l'éducation en général.

Les finalités de la FIPF sont :

- être au service des associations nationales et par l'intermédiaire des associations, être au service des enseignants eux-mêmes ;
- soutenir les associations et promouvoir leurs activités ;
- animer le réseau (susciter la communication, la collaboration, la convivialité, la solidarité) ;
- défendre le français et les cultures francophones par un enseignement de qualité, stimulant, moderne, adapté aux réalités, ouvert sur l'avenir ;
- créer des partenariats entre les acteurs de la Francophonie, sur le plan international et local, dans une dynamique de projets ;
- mobiliser un engagement citoyen pour le français et la francophonie comme facteur et espace de diversité, de dialogue, de tolérance.

M. Grivelet termine en mentionnant que les activités de la FIPF se font par l'intermédiaire des éléments suivants :

- Les congrès ;
- la plateforme ;
- les formations ;
- l'expertise des membres associatifs ;
- l'innovation pédagogique : Appel à projets annuels pour de nouvelles initiatives des associations, notamment pour développer des innovations pédagogiques. ;
- la réflexion didactique et pédagogique ;
- le livre blanc : base de données actualisée par les associations au service de l'analyse pays par pays de la situation de la langue française et de son enseignement dans le monde entier ;
- l'annuaire de la FIPF.

*La présentation intégrale de M. Grivelet est disponible sur le site de l'APF (La présentation orale fait foi).*

Le Président Berberat remercie chaleureusement M. Grivelet.

Suite à la présentation de M. Grivelet, le Président Berberat propose l'adoption d'une résolution concernant les associations des enseignants(es) de français.

Après discussion, les membres de la CECAC adoptent la résolution suivante :

## Résolution sur les associations d'enseignants(es) de français

*la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, réunie à Luxembourg (Luxembourg) le 9 juillet 2017, sur proposition de M. Didier Berberat (conseiller aux Etats, Suisse),*

<b>CONSTATANT</b>	que les associations d'enseignants(es) de français et leur fédération internationale, la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), sont des acteurs essentiels pour le développement de l'enseignement du français sur le plan international ;
<b>RAPPELANT</b>	que les moyens publics accordés aux associations d'enseignants(es) de français et à la FIPF sont en constante diminution depuis plusieurs années ;
<b>NOTANT</b>	qu'il est important que des organisations de la société civile s'impliquent dans la formation initiale et continue des enseignants(es) de français ;
<b>SOULIGNANT</b>	le rôle de soutien et de conseil que les associations d'enseignants(es) de français et la FIPF peuvent jouer auprès des professeurs de tous niveaux scolaires ;
<b>CONSIDERANT</b>	que la promotion de la langue française et de l'enseignement et de l'apprentissage de cette langue est renforcée s'il existe un tissu associatif riche et actif ;
<b>CONSIDERANT</b>	l'engagement bénévole de centaines de responsables associatifs dans le monde pour faire vivre un réseau international de près de 80 000 membres de 180 associations dans 140 pays ;
<b>RAPPELANT</b>	l'importance de faire participer les associations d'enseignants(es) de français et la FIPF aux réflexions sur les réformes éducatives, sur les législations concernant l'enseignement du français et sur les grands projets éducatifs pour la langue française ;
<b>INVITE</b>	les parlementaires membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à consulter et soutenir les associations d'enseignants(es) de français dans leurs pays respectifs et la FIPF pour les questions concernant la langue française, l'enseignement de cette langue et le statut des enseignants ;
<b>RECOMMANDE</b>	aux gouvernements de l'espace francophone d'apporter un appui et une aide financière directe aux associations d'enseignants(es) de français et à la FIPF et de soutenir leurs activités ;

**APPELLE**

les organismes de coopération et d'aide au développement bilatéraux et multilatéraux et notamment l'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs de la Francophonie à faire participer les associations d'enseignants(es) de français et la FIPF à leurs projets concernant l'enseignement de la langue française.

Le Président confirme qu'il présentera cette résolution en séance plénière ici, au Luxembourg.

En terminant, le Président Berberat souhaite conclure un accord de partenariat avec la FIPF afin de perpétuer et resserrer les liens entre l'APF et cette organisation qui travaille à la promotion de la qualité de l'enseignement du français. M. Grivelet se réjouit et accepte avec plaisir cette suggestion du Président.

Le Président Berberat remercie chaleureusement M. Grivelet.

**11. Résolution sur la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation – M. Christian Levrat (conseiller aux Etats, Suisse)**

Le Président Berberat rappelle qu'à la réunion de la CECAC de Kinshasa en avril 2016, M. Julien Bekale du Gabon, M. Antoine Gaully de Côte d'Ivoire et M. Christian Levrat de Suisse se sont aimablement portés volontaires pour mener une étude sur la dé-radicalisation.

A la réunion de Madagascar, les membres ont discuté des étapes et de la marche à suivre pour cette étude afin de s'assurer que l'étude soit bien aiguillée par la Commission. Ainsi, M. Levrat avait expliqué qu'il y avait une coordination entre les trois sections. Il avait mentionné que son étude s'articulerait autour de 7 axes prioritaires, tels que définis dans le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent du Secrétaire général des Nations unies. La version finale du rapport a été présentée et discutée à la réunion de la CECAC du Bénin en mai 2017. Le Président souligne que malgré les démarches de M. Levrat et du conseiller de la CECAC, il n'a pas été en possible d'obtenir une réponse de la part des co-auteurs de l'étude. Il s'agit donc du rapport de M. Levrat.

Le Président souligne que la Commission en est maintenant à la dernière étape, soit l'étude de la résolution attachée à ce rapport. M. Levrat a fait circuler sa résolution à chacune des sections par un courriel du 28 juin dernier.

M. Christian Levrat (conseiller aux Etats, Suisse) présente sa résolution. Après un large échange de vues, les membres de la CECAC ont adoptés la résolution suivante :

*La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, réunie à Luxembourg (Luxembourg) le 9 juillet 2017, sur proposition de M. Christian Levrat (conseiller aux Etats, Suisse),*

**VIVEMENT PREOCCUPEE** par le phénomène de radicalisation conduisant aux actes d'extrémisme violent et de terrorisme qui frappent le monde et en particulier l'espace francophone ;



<b>RAPPELANT</b>	la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies adoptée le 20 septembre 2006 et réaffirmée le 29 juin 2012 dans la résolution 60/288 de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
<b>SALUANT</b>	le Plan d'action du Secrétaire général des Nations unies pour la prévention de l'extrémisme violent, présenté devant l'Assemblée générale des Nations unies le 15 janvier 2016 dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale ;
<b>SE FÉLICITANT</b>	en particulier que ce Plan d'action préconise une approche globale comprenant non seulement des mesures de lutte contre le terrorisme axées sur la sécurité, mais aussi des mesures de prévention systématiques qui s'attaquent aux causes conduisant des individus à se radicaliser et à rejoindre des groupes extrémistes violents ;
<b>RAPPELANT</b>	la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité;
<b>CONSCIENTE</b>	des activités de l'Unesco en matière de prévention de l'extrémisme violent dans les domaines de l'éducation et des technologies de l'information et de la communication ;
<b>RAPPELANT</b>	la Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone et la Déclaration de Saint-Boniface sur la Prévention des conflits et la sécurité humaine adoptées respectivement le 3 novembre 2000 et le 14 mai 2006 par les Ministres et chefs de délégation des États et gouvernements des pays ayant le français en partage ;
<b>RAPPELANT</b>	la résolution sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, adoptée lors de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage des 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo ;
<b>SALUANT</b>	les efforts régionaux entrepris en matière de lutte contre la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent et au terrorisme, notamment l'initiative du G5 Sahel intégrant une réflexion sur le rôle des femmes dans le cadre du développement de sa stratégie ;
<b>CONSIDÉRANT</b>	que l'absence de perspectives économiques et sociales inhérentes au chômage élevé parmi les groupes les plus vulnérables, en particulier les jeunes, constitue l'un des facteurs propices à des phénomènes de radicalisation ;
<b>CONVAINCUE</b>	que la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation passent par des mesures législatives visant à endiguer toute forme de promotion, de justification ou d'apologie du terrorisme ;

<b>SOULIGNANT</b>	que la création d'emploi ne peut résoudre les problèmes liés au chômage des jeunes qu'à la condition que ceux-ci aient acquis les connaissances fondamentales et les compétences nécessaires à l'exercice de leur métier ;
<b>CONSCIENTE</b>	que les mesures de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ne peuvent se limiter aux populations socio-économiques vulnérables ;
<i>L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :</i>	
<b>APPELLE</b>	les Etats et parlements de l'espace francophone à respecter, dans le cadre de leur lutte contre le terrorisme, les engagements internationaux pris en matière de respect des droits de l'homme, des droits des réfugiés et des apatrides, de l'Etat de droit et de bonne gouvernance ;
<b>ENCOURAGE</b>	les Etats membres de l'OIF à développer leur stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent conformément au Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies en la matière ;
<b>RÉITÈRE</b>	les engagements pris par les Etats et parlements de l'espace francophone en matière de liberté de religion, de protection des minorités et de liberté d'expression, valeurs fondamentales de la Francophonie, propres à atténuer le recours à la violence pour des motifs politiques ou sociaux ;
<b>ENCOURAGE</b>	les Etats membres de l'OIF à orienter leurs programmes d'aide à la coopération et au développement vers des contextes sociaux et économiques ainsi que des populations particulièrement vulnérables ;
<b>DEMANDE</b>	aux Etats et parlements de l'espace francophone d'encourager la participation des femmes, en tant que groupes cibles et parties prenantes, au développement et à la mise en œuvre des stratégies de prévention de la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent et ce, en respectant leurs droits et leur autonomie ;
<b>PRIE</b>	les Etats membres de l'OIF de soutenir les efforts de l'Unesco en matière de prévention de l'extrémisme violent ainsi que dans ses domaines d'intervention liés à l'éducation, au développement des compétences et à la formation des jeunes ;
<b>DEMANDE</b>	fermement aux Etats et parlements de l'espace francophone de ne négliger aucun effort pour garantir l'accès universel des enfants à l'enseignement primaire, pour supprimer les obstacles bloquant leur accès à l'enseignement secondaire et pour soutenir les programmes de la deuxième chance ;
<b>INVITE</b>	les Etats et Parlements de l'espace francophones à développer dans leurs programmes scolaires un enseignement de nature à

	<p>favoriser une meilleure compréhension mutuelle des différentes confessions religieuses ; il les invite également à intégrer dans les programmes scolaires une formation à la réception critique des contenus diffusés sur Internet ;</p>
<b>APPELLE</b>	<p>les Etats membres de l'OIF à renforcer leurs systèmes de formation professionnelle en partenariat avec les employeurs et les organisations professionnelles, afin de développer des offres de formation en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi et ce, sans pour autant renoncer à la poursuite d'un enseignement de connaissances fondamentales et pratiques de qualité ;</p>
<b>DEMANDE</b>	<p>aux parlements de l'espace francophone de promouvoir les initiatives renforçant un dialogue interreligieux et intercommunautaire propre à favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les communautés et à atténuer la stigmatisation sociale et professionnelle des jeunes issus de communautés minoritaires ;</p>
<b>SOUHAITE</b>	<p>que les Etats et parlements de l'espace francophone mettent sur pied des politiques partagées et coordonnées de gestion et d'accueil des grands flux migratoires, dans le but de prévenir l'apparition de ghettos et de grande concentration de personnes ;</p>
<b>APPELLE</b>	<p>les Etats de l'OIF à mettre en place des formations continues du personnel salarié et bénévole actif dans les domaines éducatif, religieux, de l'action sociale, de la politique d'intégration, de l'administration pénitentiaire et de l'exécution des peines pour le sensibiliser aux indices de la radicalisation pouvant conduire au terrorisme et aux mesures à prendre en la matière ;</p>
<b>ENCOURAGE</b>	<p>les Etats et parlements francophones, là où ce n'est pas encore le cas, à examiner la nature de la relation institutionnelle entre l'Etat et les religions, de sorte que les organisations religieuses soient reconnues par l'Etat et aient accès aux institutions publiques et puissent renforcer leurs efforts en matière de prévention de la radicalisation pouvant conduire au terrorisme ;</p>
<b>DEMANDE</b>	<p>aux Etats et parlements de l'espace francophone d'encourager les organisations représentatives des religions détentrices de connaissances avérées et respectueuses de l'Etat de droit, à diffuser, notamment sur Internet et sur les réseaux sociaux, des contre-discours fondés et structurés aux discours religieux promouvant la violence ;</p>
<b>INVITE</b>	<p>les Etats et les parlements de l'espace francophone à adopter des dispositions législatives et réglementaires permettant le blocage des sites Internet incitant à la provocation à des actes terroristes ou faisant l'apologie de semblables actes.</p>

Le Président Berberat remercie chaleureusement M. Levrat et le charge de présenter cette résolution devant la Plénière.

## **12. Constitution du Bureau de la CECAC et de la Sous-commission de l'éducation pour la période 2017-2019**

Le Président rappelle que conformément à l'article 12.4 du règlement de l'APF, chaque commission doit désigner son Bureau pendant la Session. Ce Bureau est composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un maximum de quatre rapporteurs. Cette disposition précise que le mandat se termine à la fin de la deuxième Session suivant celle de leur élection.

La dernière élection datant de la Session de Berne en juillet 2015, les membres doivent donc procéder à l'élection du nouveau Bureau pour la CECAC, lequel deviendra effectif à la fin de la présente Session de Luxembourg.

Comme les noms de candidats ont déjà été soumis par les Assemblées régionales, le Président les présente aux membres pour approbation. Ainsi, les membres de la CECAC ont approuvé les candidats suivants :

- M. Didier Berberat (conseiller aux Etats, Suisse) au poste de Président de la CECAC (proposé par la région Europe)
- Nom à venir au poste de vice-président (proposé par la région Afrique)
- Mme Christiane Vienne au poste de vice-présidente (députée, Belgique/Communauté française Wallonie-Bruxelles) (proposée par la région Europe)
- Mme Carole Poirier (députée, Québec) au poste de rapporteure (proposée par la région Amérique)
- M. Philippe Mouiller (sénateur, France) au poste de rapporteur (proposé par la région Europe)
- Nom à venir au poste de rapporteur (proposé par la région Afrique)
- Dr. Etienne D. Baritse (député, Togo) au poste de rapporteur de la Commission pour les questions relatives au VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme (proposé par la région Afrique)

En ce qui concerne la Sous-commission de l'éducation, les membres de la CECAC ont approuvé les candidats suivants :

- Mme Patrizia Morelli (Val D'Aoste) au poste de président (proposée par la région Europe)
- Nom à venir au poste de vice-président (proposé par la région Europe)
- Nom à venir au poste de vice-président (proposé par la région Afrique)
- Mme Cristina Iurisniti (députée, Roumanie) au poste de rapporteure (proposée par la région Europe)
- Nom à venir au poste de rapporteur (proposé par la région Afrique).

## **13. Echange d'idées concernant les futurs thèmes pouvant être abordés par la Commission**

Les sections de la Guinée et de la République démocratique du Congo se portent volontaire pour entreprendre une étude sur la démographie et le financement des systèmes d'éducation.

Le sénateur Philippe Mouiller de France (rapporteur de la CECAC) souhaite entreprendre une étude sur la transmission du savoir à distance et l'enseignement à distance. De façon plus précise, il veut produire un guide/répertoire des bonnes pratiques dans ce domaine. Un recensement des bonnes opportunités. Il mentionne que le tout s'articulera autour de 3 études de cas. Une première basée sur les travaux de l'Agence universitaire de la Francophonie. Une seconde sur l'expérience québécoise dans ce domaine et finalement une troisième étude de cas concernant l'expérience de diffusion du CNED (Centre national d'enseignement à distance) en France.

Le Président signale au le sénateur Mouiller qu'il a l'approbation de la Commission pour effectuer cette étude. Le sénateur Mouiller précise qu'il fera cette étude sur une période de 2 ans. Un rapport intérimaire sera présenté dans un an. Un rapport final sera par la suite préparé en tenant compte des contributions et commentaires des sections sur le rapport intérimaire.

La députée québécoise, Mme Carole Poirier (rapporteur de la CECAC), souhaite entreprendre une étude sur l'utilisation du numérique dans l'enseignement et les écoles. Elle précise qu'elle voudra recenser les modèles utilisés dans chacun des Etats membres de l'APF. Il s'agit d'une étude davantage axée sur l'aspect pratique que théorique. Elle consultera donc les sections.

Le Président signale à Mme Poirier qu'elle a l'approbation de la Commission pour effectuer cette étude.

Le Président Berberat souhaite que la CECAC entreprenne une étude sur la mobilité des étudiants dans l'espace francophone. Il aimerait que l'étude recense les obstacles et les problèmes (ex. : aide financière, liberté de circulation, permis, visa, etc.) auxquels font face les étudiants qui veulent étudier dans un pays francophone autre que le leur. Le Canada manifeste son intérêt à mener cette étude. La Guinée manifeste également son intérêt à travailler conjointement avec le Canada.

La section roumaine prendra connaissance du rapport produit en 2014 par le Président Berberat sur la formation duale et verra s'il y a lieu de faire une mise à jour de cette étude.

Le Président remercie vivement les membres de leur implication aux travaux de la CECAC.

#### 14. Questions diverses

Le Président Berberat souligne la dernière participation du député El-Hadji Mangane (Sénégal) aux réunions de la CECAC. M. Mangane ne sera pas candidat aux prochaines élections législatives au Sénégal. Le Président le remercie chaleureusement de son implication active et de sa grande contribution aux travaux de la CECAC et du Réseau.

Le Président Berberat souligne également le départ du conseiller de la CECAC, M. Jacques Maziade. Il précise qu'il quittera ses fonctions en janvier 2018. Il le remercie vivement et très chaleureusement de son travail pour la CECAC et le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et paludisme.

Le Président présente le successeur de M. Maziade. Il s'agit de M. Simon Larouche de la Chambre des communes du Canada. Il lui souhaite la bienvenue et se réjouit de pouvoir travailler avec lui. A cet égard, le Président tient à souligner qu'il a toujours grandement apprécié le travail des différents conseillers de la CECAC qui sont mis à disposition à l'APF par le Parlement du Canada.

#### **15. Date et lieu de la prochaine réunion de la CECAC**

Le Président informe que le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, M. Guillaume Soro, a généreusement donné son accord pour recevoir la réunion de la CECAC au printemps 2018. Il le remercie. Les dates précises restent à confirmer.

Il informe également les membres que la réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme sera tiendra au Maroc à l'automne 2017. Les dates précises restent à confirmer.

Ceci met fin aux travaux de la Commission.

La séance est levée.